

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 29

N° ordre : 23-121

N° ordre dans la séance :

DE-12122023-02

Date de la convocation :
05/12/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Sylvain BOIS, Mélisande MACONE, Eric BONNET (procuration à J.M. DUPONT), Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET CCAS DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE CULOZ

Monsieur David TREBOZ, Adjoint délégué aux Finances rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, le CCAS de la commune historique de Culoz a été dissout par délibération en date du 09 janvier 2023.

Cela entraine la dissolution et la suppression du budget CCAS de la commune historique de Culoz.

A la suite des opérations de dissolution, le compte de gestion 2023 établi par le comptable constitue pour ce budget le compte de dissolution, dit compte de gestion à zéro.

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote et est invité à quitter la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget CCAS de la commune historique de Culoz.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE